

DÉCLARATION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE EN AFRIQUE

NOUS, Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre trentième session ordinaire, de la Conférence de l'UA à Addis-Abeba (Ethiopie) les 28 et 29 février 2018;

Reconnaissant que l'Internet est un outil essentiel et une force dynamique pour le développement économique, social et culturel et rappelant, à cet égard, la Résolution 26/13 du Conseil des droits de l'homme;

Reconnaissant également que la voix de l'Afrique dans la gouvernance Internet est cruciale au développement de l'économie africaine et qu'elle permet à l'Afrique de contribuer plus efficacement à l'économie mondiale (et que l'économie africaine doit être accrue de manière significative);

Rappelant les engagements pris lors des Sommets mondiaux de Genève et de Tunis sur la Société de l'information au regard d'une vision partagée de la Gouvernance de l'Internet (GI) qui a abouti à l'adoption d'une Déclaration de Principes et d'une définition pratique de la gouvernance de l'Internet;

Tenant compte des préoccupations exprimées par les allégations de surveillance de masse et des violations du droit à la vie privée dans l'environnement numérique et **réaffirmant** les engagements pris dans le cadre des résolutions 68/167 et 69/166 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui visent à respecter et à protéger le droit à la vie privée y compris dans le contexte de la communication numérique;

Notant avec préoccupation que moins de 20% des Africains sont en ligne, que la majorité de ceux qui ne sont pas connectés vivent dans les zones rurales, notamment les femmes et les pauvres, et que le coût moyen des téléphones fixes et de l'internet mobile dépasse de 50% le revenu moyen par habitant;

Réaffirmant notre engagement à la nécessité de garantir la stabilité, pour la sûreté des citoyens et des entreprises, la confidentialité de la sécurité des données en ligne, par le biais de la Convention de l'UA sur la Cybersecrétité et la protection des données personnelles, et tenant compte de la flexibilité des infrastructures d'Internet en Afrique;

Rappelant l'engagement des États membres à promouvoir et protéger les libertés fondamentales, en particulier le droit à la liberté d'expression et l'accès à l'information (en ligne et hors ligne), et les droits de l'homme et des peuples énoncés dans les instruments de l'UA et des Nations Unies et, **reconnaissant** que ces droits doivent être promus en ligne et hors ligne;

Notant avec appréciation les efforts de l'UA en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies (CEA) et les organisations de la société civile pour renforcer la participation des pays africains dans la gouvernance mondiale de l'Internet

et les débats politiques y afférents, ce qui a conduit à la création du Forum de la gouvernance de l'Internet en Afrique;

Reconnaissant la nécessité d'adapter les débats sur la gouvernance de l'Internet aux questions de politique publique connexes, pour permettre de développer et de soutenir l'économie numérique/Internet locale;

Notant avec satisfaction le renouvellement, le 16 décembre 2015, du mandat du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI), par la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies qui avait, par ailleurs, accueilli favorablement le rôle du Forum sur la Gouvernance de l'Internet, comme un forum de discussion multipartite sur ces questions et avait demandé la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail créé pour améliorer le fonctionnement du forum (Document A/67/65-E/2012/48 and Corr.1) et la mise en œuvre des textes du Sommet mondial sur la société de l'information;

Reconnaissant que les processus multi-intervenants sont devenus une approche essentielle et unique à l'engagement en abordant l'Internet et d'autres processus de développement politiques et les questions complexes;

Conscient que les principes de la gouvernance de l'Internet devraient servir d'exemple et soutenir les principes de base d'un Internet ouvert, accessible, résilient et interopérable qui ont conduit à son succès remarquable aujourd'hui et qu'ils devraient également servir de fondement à tout engagement futur de toutes les parties prenantes dans leurs efforts de formulation de politique aux niveaux national, régional et international;

Par la présente :

S'agissant des principes de gouvernance de l'Internet

1. **RÉAFFIRMONS** que la gouvernance de l'Internet doit être inclusive, transparente et accessible à tous;
2. **INVITONS** toutes les parties prenantes à tirer profit du potentiel des Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour aider à réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les Objectifs de développement durable (ODD) tels qu'adoptés par les Nations Unies le 25 septembre 2015;
3. **RECONNAISSONS** l'importance de maintenir ouvert l'internet basé sur les processus de développement de développement des normes en tant que facilitateurs de la connaissance inclusive et des sociétés de l'information;
4. **DEMEURONS** engagés à faciliter l'Internet résilient (unique en son genre), universel et interopérable accessible à tous et nous nous efforcerons à assurer

l'accès universel et abordable de l'Internet à tous les citoyens africains y compris les populations aux besoins spécifiques;

5. **RESPECTONS** l'esprit et la lettre de la gouvernance de l'Internet des multi-intervenants dans l'Agenda de Tunis et nous nous engageons à promouvoir les approches des multi-intervenants qui sont ouvertes, participatives, inclusives, transparentes, collaboratives, axées sur le consensus, qui respectent la diversité linguistique, culturelle et le genre et qui s'emploient à promouvoir la responsabilisation et la participation totales des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, de la communauté technique et des utilisateurs. Par ailleurs, nous reconnaissons que les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes peuvent varier selon la question à examiner;
6. **DEMANDONS** aux Communautés économiques régionales (CER), aux organisations régionales et internationales associées au développement de l'Internet et des TIC, aux bureaux régionaux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) de jouer un rôle principal pour faciliter les Forums sur la gouvernance de l' Internet dans leurs régions respectives;
7. **INVITONS** la Commission à prendre contact avec toutes les parties prenantes et à prévoir un cadre pour assurer la participation active des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et de la communauté des techniciens sur un pied d'égalité à la politique publique Internet et aux processus/discussions liés à la gouvernance en matière de prise de décision.

Participation de l'Afrique à la gouvernance de l'Internet

8. **NOUS DEMANDONS** à la Commission, à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) et à la CEA d'accroître la participation des États membres, des institutions spécialisées et des communautés économiques régionales (CER) aux débats de la gouvernance Internet et aux processus de politique publique afférents, y compris sans pour autant se limiter à ceux qui se déroulent aux Nations Unies, à l'UA, à l'UIT, à l'ICANN, à l'IETF, au HRC, à l'AFRINIC, à l'ISOC, à l'AfTLD, à l'IGF, à Africa IGF, aux Forums sur la gouvernance de l'Internet régionaux et nationaux;
9. **DEMANDONS** aux États membres, aux institutions spécialisées et aux CER de développer en collaboration avec l'ACPN et la Commission les mécanismes et les canaux qui permettent un débat global sur la gouvernance Internet à traduire et interpréter dans le contexte local et **ENCOURAGER** les contributions actives, ouvertes de toutes les parties prenantes aux niveaux local et sous-régional ;
10. **DEMANDONS EGALEMENT** à la Commission et à l'Agence du NEPAD de développer des mécanismes de coordination avec les institutions continentales concernées tels que AFRINIC, AfNOG, AfREN, AfrISPAs sur les questions liées à la gouvernance Internet et le cyberspace;

11. **ENCOURAGEONS** les États membres à soutenir et encourager la participation de toutes les parties prenantes aux forums de la gouvernance Internet aux niveaux national et régional (qui forment les pierres angulaires de Form de la gouvernance Internet en Afrique);
12. **INVITONS** la Commission et la Commission économique pour l'Afrique à appuyer la création d'un observateur de la gouvernance et du développement de l'Internet en Afrique et de mettre en place des mécanismes pour faire le suivi des recommandations issues des Forums de la gouvernance Internet aux niveaux régional et global et d'élaborer des rapports périodiques aux États membres;
13. **INVITONS** les États membres et l'UA à contribuer efficacement et à prendre l'initiative de la création des Forums de la gouvernance Internet ainsi que le Forum de la gouvernance Internet en Afrique (AfIGF).

Développement de l'économie numérique en Afrique

14. **NOUS NOUS ENGAGEONS** à assurer les environnements juridiques et régulateurs qui permettront la croissance de l'économie numérique en Afrique à travers des applications et des services innovateurs, faisant de l'Internet un noyau central de l'agenda de développement en Afrique;
15. **PROMOUVONS** le contenu local et mettre en place les mécanismes nécessaires pour assurer la répartition équitable des revenus de l'Internet;
16. **RENFORÇONS** les partenariats pour stimuler l'investissement dans les TIC et les infrastructures d'Internet;
17. **NOUS NOUS ENGAGEONS** à ratifier la Convention de Malabo pour lutter contre la cybercriminalité tout en promouvant la protection des données personnelles et en respectant les droits de l'homme dans les cadres juridiques appropriés. Ce faisant, nous préserverons l'intégrité et la fiabilité de l'infrastructure Internet régionale ainsi que la confiance et la fiabilité des utilisateurs locaux sur l'Internet pour garantir les transactions électroniques;
18. **DEMANDONS** à la Commission et à l'ACPN, en collaboration avec d'autres parties prenantes clés, d'évaluer l'économie numérique de l'Afrique afin de déterminer les domaines qui nécessitent l'élaboration de nouvelles politiques conformes à la stimulation de la croissance de l'économie numérique en Afrique;
19. **PROMETTONS** de collaborer étroitement dans la lutte contre l'utilisation inadéquate des TIC dans un effort pour parvenir au consensus, à moyen terme, sur les meilleurs mécanismes et les pratiques de cybersécurité;
20. **DEMANDONS** à la Commission de collaborer avec les États membres, les partenaires, les parties prenantes d'améliorer la participation future de l'Afrique

dans les nouveaux rounds de gTLDs en examinant les facteurs qui bloquent la participation, la facilitation du développement des modèles économiques intéressant l'Afrique et d'inviter l'ICANN à réduire au minimum les barrières à l'entrée des parties prenantes africaines »;

21. **DEMANDONS EGALEMENT** à la Commission de collaborer avec les États membres, le secteur privé et les autres partenaires pour veiller à ce que l'Afrique développe une infrastructure solide pour permettre la participation effective à l'Internet global (en particulier DNS, le secteur d'accueil) et veiller à ce que les Africains soient les gardiens de leurs données et informations;
22. **DEMANDONS EN OUTRE** à la Commission de collaborer avec les parties prenantes concernées à développer un programme d'action africain commun sur la gouvernance Internet qui veillera à ce que les droits des Africains sur l'Internet soient promus et défendus et que les préoccupations africaines soient reconnues dans le régime de la gouvernance Internet globale.

Gestion des noms de domaine

23. **NOUS NOUS ENGAGEONS** à promouvoir l'utilisation des noms de premier domaine de code de pays (ccTLDs) comme éléments de la marque nationale et continentale pour veiller à ce que les registres de ccTLD soient opérés comme institutions d'intérêt public qui créent, entretiennent et soutiennent les infrastructures locales importantes et une communauté locale capables d'attirer les investissements;
24. **NOUS NOUS ENGAGEONS** à continuer de promouvoir l'adoption de l'IPv6 et de servir d'exemple par son adoption et le déploiement de l'IPv6 par les registres de ccTLDs, ainsi que les départements publics et les infrastructures du réseau des agences;
25. **DEMANDONS** à la Commission de collaborer étroitement avec les institutions concernées pour parvenir à des accords avec les registres de ccTLD opérés par les individus dans le secteur privé ou les entités en dehors de la juridiction nationale pour transférer les registres et leur permettre d'opérer en tant qu'organes d'intérêt public;
26. **DEMANDONS PAR AILLEURS** à la Commission d'être une chambre de compensation pour les meilleures pratiques dans la gestion des registres de ccTLD en Afrique, et d'encourager et de faciliter le partage des leçons apprises par les États membres en s'appropriant au niveau national l'opération de leurs registres de ccTLD.

Gouvernance de l'Internet à l'échelle mondiale

27. **INVITONS** la communauté internationale à transformer les institutions non globales en institutions globales plus inclusives qui représentent tous les citoyens

du monde, en tenant compte des préoccupations et des besoins de l'Afrique et d'autres pays en développement, tout en encourageant leur rôle continu en tant que noyau de l'écosystème de la gouvernance de l'Internet à l'échelle mondiale;

28. **DEMANDONS** à la Commission, en collaboration avec les représentants de la GAC des États membres de contrôler le processus d'amélioration de l'IANA adopté à Marrakech en mars 2016;
29. **RÉAFFIRMONS** notre engagement à collaborer avec ces organisations et avec tous les partenaires afin que ces institutions deviennent plus globales en nature.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2018-01-28

Declaration on Internet Governance and Development of Africa's Digital Economy

African union

African union

<https://archives.au.int/handle/123456789/8149>

Downloaded from African Union Common Repository